

CPRI

Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle

DÉBUT

31/12/1999

FIN

—

DURÉE

4 ans

RÉUNIONS

Variable selon
l'instance

DESCRIPTION

La Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI) représente les salariés des entreprises de moins de 11 salariés dépourvues d'institutions représentatives du personnel, et exerce des missions de conseil et d'information sur le dialogue social en TPE.

MISSION DE L'INSTANCE

Instance de dialogue social interprofessionnel dédiée aux salariés des très petites entreprises (TPE) de Guyane.

ENJEUX

Structurer le dialogue social dans les TPE guyanaises, qui représentent la majorité du tissu économique local.

VOTRE RÔLE AU SEIN DU MANDAT

MISSIONS

- Représenter les employeurs de TPE au sein de la commission
- contribuer aux missions de conseil et d'information en direction des TPE.

ENGAGEMENTS

- Participer aux réunions de l'instance et rendre compte au MEDEF Guyane des positions adoptées.

ÉLIGIBILITÉ

- Être désigné par le MEDEF Guyane au titre de la représentation patronale interprofessionnelle.

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise ou représentant patronal disponible et intéressé par les enjeux de cette instance.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU
Cayenne